



# Accueil

## Parents des classes de troisième

# La seconde

- Il s'agit d'un premier changement de vie pour votre enfant,
- Les « années lycée » sont déterminantes dans la construction de son autonomie,
- Certaines décisions ne peuvent plus être prises de manière unilatérale:
  - Ni l'élève ne doit choisir seul(e),
  - Ni les parents ne peuvent imposer à 100%,
  - On se situe dans un entre-deux : le projet personnel de l'élève doit correspondre à ses goûts et il/elle doit y être associé(e) mais un certain nombre de décisions restent non négociables.

## La seconde: points de vigilance

- « *Il/elle est au lycée, je le/la laisse décider* »,
- « *Il/elle fera maths/physique/SVT + latin en première, ce n'est pas discutabile* »,
- Doser les interdits nécessaires et les décisions concertées,
- Les points non négociables:
  - L'assiduité et la ponctualité,
  - Une heure de coucher définie et respectée, un temps de sommeil suffisant,
  - Des temps d'écran définis, un usage du numérique maîtrisé,
  - Des travaux scolaires systématiquement restitués.

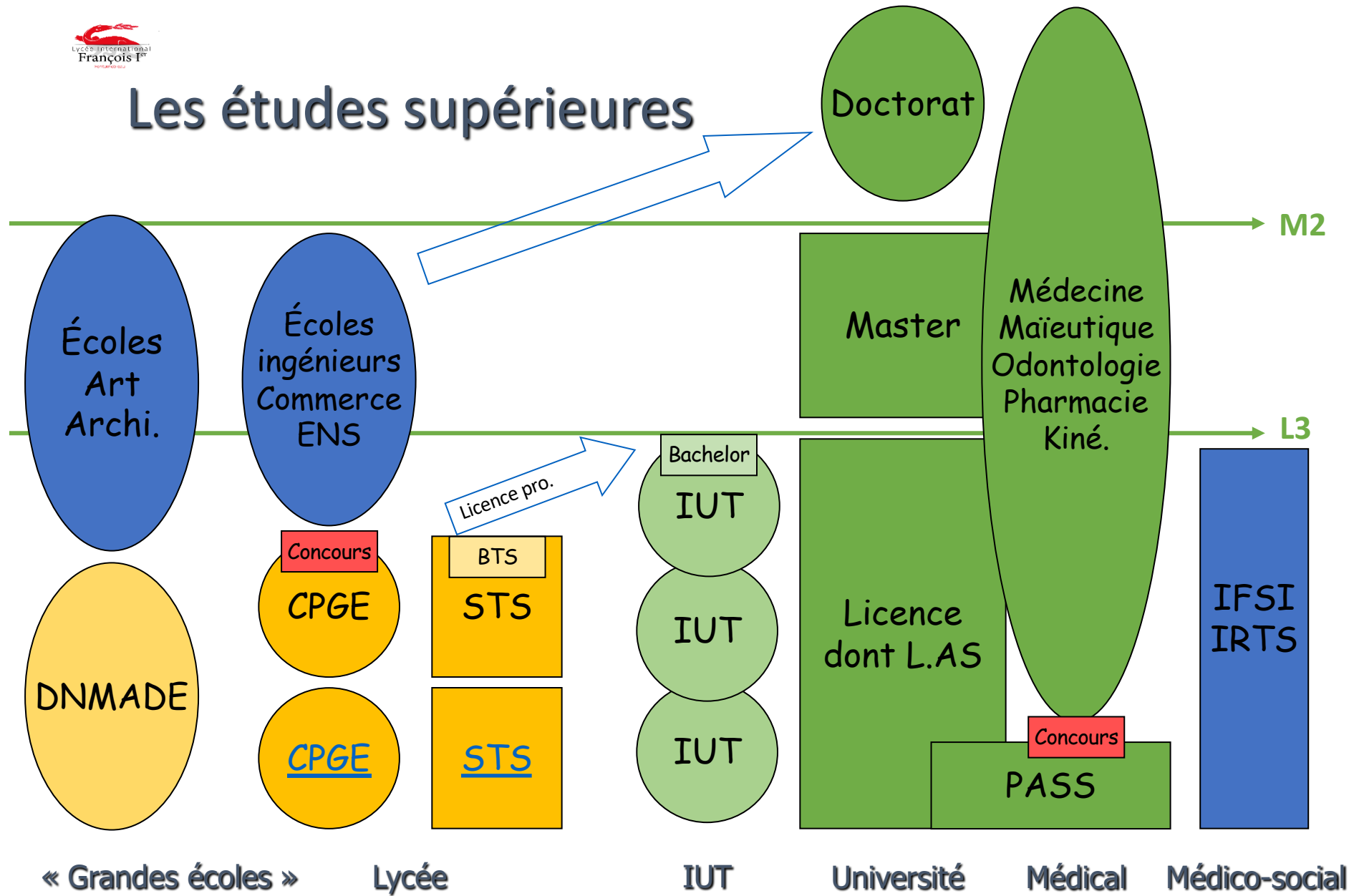
# Devenir lycéen: un état d'esprit

- Gérer un temps plus contraint
  - Des temps de transport allongés,
  - Une année scolaire plus courte (30 à 32 semaines),
  - Des échéances plus rapprochées.
- Gérer des espaces de liberté
  - Les entrées et les sorties sont libres.
- Gagner en autonomie dans le travail
  - Apprendre de manière autonome,
  - Organiser son travail,
  - Faire preuve de curiosité, d'initiative,
  - Écouter et tenir compte des conseils.
- Acquérir ces nouvelles compétences doit se faire dans l'année de seconde au plus tard.

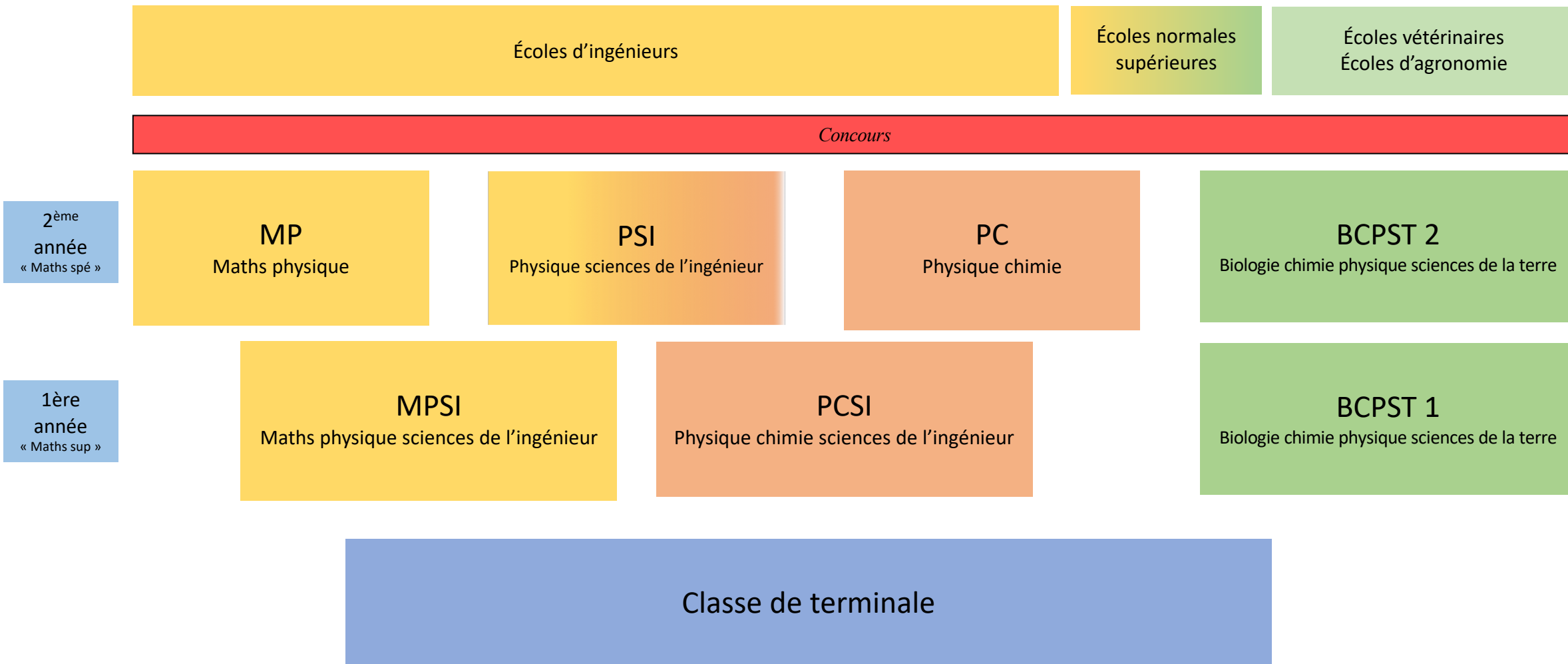
# Devenir lycéen(ne), un engagement

- Les enjeux du lycée sont doubles,
  - Obtenir un baccalauréat,
  - Construire un projet d'orientation.
- En réalité dans la nouvelle organisation du baccalauréat on doit,
  - Concevoir ou ébaucher un projet d'orientation,
  - Orienter les choix de spécialités pour les rendre cohérents avec ce projet.
- Le baccalauréat n'est pas une fin en soi mais un moyen pour se projeter dans les études supérieures
  - Dès lors, entrer au lycée signifie s'engager a minima pour 8 années d'études,
  - Ce choix doit être pesé et accepté.

# Les études supérieures



# L'offre de formation supérieure au lycée





# Un lycée général Un lycée international

- Pour des raisons historiques, le lycée international François 1<sup>er</sup> est un lycée exclusivement général, il n'offre aucune filière technologique.
  - La classe de seconde est l'ultime palier d'orientation du système scolaire, en fin d'année votre enfant devra s'orienter vers une classe de première générale ou technologique, tout choix d'une première technologique entrainera un changement d'établissement.
- Le lycée accueille des sections internationales, destinées principalement à des locuteurs natifs en anglais et en allemand. Ces sections font l'objet d'une procédure d'admission particulière.
- Il accueille également des sections européennes destinées aux élèves qui possèdent un bon niveau en anglais ou en allemand. L'accès à ces sections est un examen des dossiers des élèves.



# S'engager pour construire son parcours

- La notion de parcours se substitue désormais à la notion de filière,
- Chaque élève construit son parcours auquel il ajoute des « briques » qui peuvent être du domaine scolaire:
  - Enseignements de spécialité,
  - Enseignement facultatifs,
  - Engagement au sein du lycée (CVL, délégué de classe, éco-délégué, délégué numérique,...)
- Mais qui peuvent également relever de la sphère personnelle:
  - Pratique d'un instrument de musique,
  - Pratique d'un sport,
  - Engagement citoyen (Service civique, Jeune sapeur pompier, Service national universel,...)
  - Engagement associatif (bénévole à la Croix rouge, ou autre association caritative)
- Ces activités pourront être valorisées dans « **Parcoursup** » pour l'accès à l'enseignement supérieur
- Pour chacun de ces engagements, il importe de disposer d'attestations

# Les spécialités du baccalauréat

Tous les élèves suivent un enseignement de tronc commun (Lettres ou philosophie, LVA, LVB, Histoire-géographie, EMC, enseignement scientifique [Sc. Physiques + SVT], ÉPS et:

## en Classe de première

- Les élèves choisissent trois spécialités en fin de seconde,
- Ils reçoivent un enseignement de 4 heures hebdomadaires,
- Ils « abandonnent » l'une des spécialités en fin de première,
- Ils passent une épreuve du baccalauréat en première dans cette spécialité

## en Classe de terminale

- Les élèves « conservent » deux de ces spécialités en classe de terminale,
- Ils reçoivent un enseignement de 6 heures hebdomadaires,
- Ils passent leurs épreuves de baccalauréat dans ces spécialités,
- Le « grand oral » s'appuie également sur celles-ci

# Le choix des spécialités en première à F1

- Disciplines artistiques :
  - Arts plastiques
  - Musique
- Langues littérature culture étrangère :
  - Allemand (sous réserve)
  - Anglais
  - Espagnol
- Humanités, sciences humaines:
  - Histoire géographie géopolitique sciences politiques
  - Humanités littérature philosophie
  - Sciences économiques et sociales
- Sciences
  - Mathématiques
  - Sciences physiques et chimie
  - Sciences de l'ingénieur
  - Sciences de la vie et de la terre

# Les enseignements facultatifs

- Artistiques
  - Arts plastiques
  - Musique
- Langues vivantes C
  - Chinois
  - Russe
- Langues anciennes
  - Latin
  - Grec ancien
- Sciences de l'ingénieur (en seconde)

# Modalités pratiques de l'admission au lycée

## • ORIENTATION

- La première condition consiste à être autorisé par le Conseil de classe du collège à poursuivre des études en seconde générale et technologique

## • AFFECTATION

- La demande d'affectation doit être formulée avant le Conseil de classe du troisième trimestre sur le document que le collège vous fera remplir.
  - Le lycée international François 1<sup>er</sup> est votre lycée de secteur: vous le saisissez comme premier vœu.
  - Le lycée international François 1<sup>er</sup> n'est pas votre lycée de secteur mais vous souhaitez que l'enfant intègre une section internationale (pour lequel il ou elle a passé avec succès l'épreuve des tests d'admission) ou européenne: vous le saisissez comme premier vœu MAIS vous demandez en second vœu votre lycée de secteur.
  - Dans certains cas, vous devrez formuler une demande de dérogation de
- Vous serez avisés fin juin des résultats de l'affectation prononcés par l'Inspection académique.

## • INSCRIPTION

- Il faudra alors procéder à l'inscription du jeune entre le 26 juin et le 4 juillet (dates approximatives).
- Courant Juillet, le lycée vous indiquera si l'élève a pu être admis en section européenne (en fonction de son dossier).